Conditions générales de vente des abonnements annuels par prélèvement automatique mensuel (au 24/02/2021)

Vous venez d'opter pour un abonnement annuel, que vous réglerez par prélèvement automatique mensuel. Cet abonnement est personnel, non cessible et chargé sur votre carte nominative sans contact. Vous pouvez circuler librement sur l'ensemble du réseau ZOOM pendant 12 mois.

1. Conditions d'utilisation de la carte d'abonnement

La carte d'abonnement doit être systématiquement validée lors de toute montée à bord d'un véhicule ZOOM (hormis les lignes gratuites). Elle doit être également présentée à nos agents lors des contrôles sur le réseau. En cas d'oubli, vous devez prendre un autre titre valable.

2. Quelles démarches effectuer en cas de perte ou de vol de votre carte ?

Vous devez vous rendre à l'Espace commercial ZOOM 9 place de Beaune à Chalon/s et fournir une pièce d'identité. La carte perdue ou volée sera désactivée et rendue inutilisable. Un duplicata vous sera fait (facturé 11 euros) et l'abonnement en cours sera rechargé sur celui-ci.

3. Vous avez choisi de régler votre abonnement par prélèvements automatiques La formule par prélèvement automatique mensuel ne génère aucun frais supplémentaire. Le montant de votre abonnement sera prélevé sur 10 mois à partir du 2ème mois d'abonnement et jusqu'au 11ème mois inclus. L'opération sera effectuée selon votre choix le 5 ou le 15 du mois.

Jusqu'au 11^{eme} mois inclus. L'opération sera effectuée selon votre choix le 5 ou le 15 du mois. Vous devez donc impérativement approvisionner votre compte bancaire ou postal avant chaque échéance.

■ Que faire en cas d'incident de paiement?

Les frais de rejet bancaires sont à votre charge. Tout prélèvement rejeté doit être régularisé dans les plus brefs délais en vous rendant à l'Espace commercial ZOOM - 9 place de Beaune à Chalon/s. Sans régularisation de votre part, la carte nominative sera désactivée et invalidée.

ATTENTION : En cas d'incidents répétés, nous pourrons résilier le contrat de prélèvement de plein droit pour défaut de paiement et la carte sera invalidée.

■ Vous changez de compte bancaire ou postal

Vous devez remplir un nouveau mandat de prélèvement SEPA, accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal du nouveau compte avant le 15 du mois en cours pour le prélèvement du mois suivant.

■ Vous changez d'adresse

Communiquez votre nouvelle adresse à l'Espace commercial ZOOM 9 place de Beaune à Chalon-sur-Saône - tél : 03.85.93.18.80. Ou en envoyant un mail à contact.zoom@transdev.com.

4. Vous souhaitez résilier votre abonnement

Vous devez adresser votre demande par courrier à : Espace ZOOM 9 Place de Beaune 71100 Chalon-sur-Saône. Ou par mail à : contact.zoom@transdev.com. Votre demande ne pourra être prise en compte qu'à l'issue du troisième mois d'abonnement (ex : votre abonnement commence au 1^{er} janvier, vous ne pourrez le résilier qu'à partir du 31 mars). Tout mois commencé est dû.

5. Que se passe-t-il en fin de période d'abonnement?

Environ un mois avant la fin de votre abonnement, Zoom vous adressera un courrier pour vous prévenir de l'expiration prochaine de votre abonnement. Si vous souhaitez le prolonger, retourneznous simplement le formulaire joint au courrier.

